

ATELIERES TYPOGRAPHIQUES DU JOURNAL LE PAYS. On exécute à ces ateliers toutes espèces d'ouvrages de ville, ainsi que des livres, pamphlets, etc., avec goût, et à des prix modérés.

LE PAYS.

MONTREAL:
Jeudi, 9 Juin 1860.

Du commerce direct avec la France.

Une fois le Canada devenu colonie britannique, les Anglais, avec l'esprit d'entreprise qui les caractérise, ont pu offrir à leurs compatriotes, la situation du Canada était excellente: des ports jouissant de tous les avantages naturels, comme ceux de Montréal et de Québec devaient être bientôt les lieux de débarquement des marchandises anglaises et les sièges d'importantes maisons de commerce. L'émigration anglaise eut lieu sur une grande échelle, car il s'agissait d'assimiler le pays à la race anglo-saxonne, et, à l'aide d'immenses capitaux et du crédit qui leur était ouvert en Grande-Bretagne, les émigrés accablèrent bientôt tout le commerce canadien, au détriment de la race française. La France, aux prises alors avec l'Europe d'une part et la révolution de l'autre, ne pouvait guère songer aux immenses avantages offerts par cette colonie qu'elle avait fondée et qu'elle s'était si facilement laissée arracher. Le commerce anglais avait donc tout pour lui, s'accroître, et c'est ce qu'il fit avec une étonnante rapidité. Mais, formés à l'école du commerce des Anglais, quelques Canadiens-français songèrent, au bout de quelques années à établir eux-mêmes d'importantes maisons afin de détourner à leur profit une partie des capitaux du pays qui entraient jusqu'alors dans la caisse des négociants anglais. Les moyens de communication avec le continent européen étaient chaque jour plus faciles, et à mesure que les besoins de la consommation augmentaient, les arrivages de navires devenaient plus fréquents. Dans ces dernières années, l'établissement d'une ligne de steamers transatlantiques vint donner une nouvelle impulsion au commerce canadien, et les maisons canadiennes-françaises, ayant pris également un accroissement rapide, n'eurent bientôt plus rien à envier aux maisons anglaises. Les chefs de nos maisons canadiennes passèrent en Angleterre, y firent leurs achats et y établirent leur crédit sur un pied tout aussi solide que les maisons anglaises du Canada. Le commerce d'importation de nouveautés fut particulièrement plus que doublé, et le Canada exportait de son côté, chaque année, d'immenses quantités de bois provenant de ses forêts en voie de défrichement, et n'aurait aussi les chantiers de construction de l'Angleterre.

Les choses en seraient restées là pendant bien longtemps encore peut-être et l'Angleterre aurait certainement continué à monopoliser le commerce européen, si quelques négociants n'avaient songé à l'achat à Londres, à Manchester ou à Liverpool des marchandises importées de France par l'Angleterre elle-même, et qui auraient un bien plus grand bénéfice à acheter directement en France, les soieries, par exemple, et tous les tissus de haute nouveauté. En France, se trouvaient donc aussi des éléments de commerce au moins aussi grands que ceux offerts par l'Angleterre, et de plus, des relations directes avec la France, devaient infailliblement amener une immigration française, qui, avec le temps, parviendrait à contrebalancer l'immigration anglaise tendant toujours à s'étendre dans ce pays. L'attention de nos législateurs libéraux se fixa donc tout entière vers ce but éminemment politique, éminemment national. Et nous pouvons dire ici, en passant, que c'est un zèle de l'opposition que les Canadiens-français doivent l'initiative prise à cet égard dans l'Assemblée législative.

Sous le gouvernement ferme et énergique de Louis-Napoléon, le commerce français prenait, sur ces entre-faites, un nouvel essor. Le désir ardent du chef de la nation française était d'encourager par tous les moyens possibles le commerce d'exportation et de voir le drapeau français flotter avec avantage à côté du drapeau anglais dans tous les ports ouverts au commerce du monde.

Napoléon III se souvint que le Canada avait été français, et les sentiments de la majorité de ses habitants à l'égard de la France ne lui étaient sans doute pas inconnus. Dès lors, son plan fut combiné, et il envoya pour représenter à Québec le commerce français, en qualité de conseiller-général, M. le baron Gaudré Boileau, homme des plus expérimentés et qui avait été pendant plusieurs années consul de France à Calcutta. M. Gaudré Boileau arriva donc à Québec. L'accueil chaleureux que lui fit cette ville témoigna suffisamment des sympathies qu'éprouvaient les Canadiens pour la France. M. Gaudré Boileau se mit à l'œuvre, afin de décider le gouvernement canadien à faciliter et à encourager le commerce direct avec la France. Sa tâche était difficile, mais nous pouvons dire qu'il la remplit avec une habileté et une énergie dignes de louanges. Certains produits français étaient importés par le Canada, tels que les vins les exquis, la consommation en était relativement restreinte et la vente fort difficile. D'un autre côté, les bois du Canada, très estimés en France pour la construction des navires, devaient acquiescer un droit assez fort qui en empêchait le grand débit. Ensuite, les armateurs français ne s'étaient guère une certaine répugnance des navires pour le Canada, craignant à juste titre que ces navires ne fussent pas de chargement pour l'Europe dans nos ports. La perte occasionnée par ce manque de fret venait contrebalancer le bénéfice que les négociants français pouvaient faire avec leurs exportations. De là un engorgement que des concessions réciproques seules pouvaient faire cesser.

Déjà, avant l'arrivée au Canada de

M. Gaudré Boileau, le gouvernement français avait admis en franchise les bois du Canada. Un grand progrès venait donc d'être fait et M. Gaudré Boileau travailla dès lors à surmonter les obstacles qui entravaient encore notre commerce direct avec la France. Il a communiqué au gouvernement canadien tous les documents dont celui-ci pouvait avoir besoin, et lui a démontré tout le bénéfice que pourraient retirer les deux pays par suite de l'échange de leurs produits, surtout si le Canada, se décidait à lever l'espèce de prohibition dont étaient frappés les produits français.

Bref dans la dernière session, un comité a été nommé pour rechercher les meilleurs moyens d'établir un commerce direct avec la France et d'attirer l'immigration française sur nos bords. Nous parlerons bientôt de l'importance qui pourrait résulter pour nous autres Canadiens de cette immigration.

Pour aujourd'hui, nous dirons que c'est avec une grande satisfaction que nous avons appris officiellement que les droits sur les vins se trouvaient réduits de 20 à 20 pour cent *ad valorem*, ceux sur les eaux de vie de 100 à 30 pour cent, et ceux sur les fruits secs, les raisins de Corinthe, les amandes, les figues, les avelines à 20 pour cent.

La mise en vigueur de ce nouveau tarif aura certainement pour nous d'excellents résultats et nous ouvrira la route vers un commerce plus vaste avec la France. Nous irons lui demander non seulement ses vins, ses eaux de vie, mais encore ses soieries, ses rubans, ses bronzes, sa bijouterie, tous ses articles de luxe, dont la consommation deviendra plus grande, les prix en étant meilleur marché et nous pourrions, par suite de l'étendue de ces relations, nous passer d'aller les acheter plus cher en Angleterre. De plus nous aurons l'immense avantage de payer par l'échange de nos produits, la majeure partie des marchandises que nous tirons de la France.

Nous l'avons déjà dit, les bois du Canada sont très estimés à Bordeaux, à Marseille, on régnait dans les chantiers de construction de navires, une animation des plus grandes.

Nous avons là un débouché certain, un débouché lucratif. Pourquoi donc les Canadiens, s'ils y trouvent leur intérêt, ne l'ont-ils pas cherché, n'ont-ils pas cherché à l'Angleterre, et n'ont-ils pas cherché à l'Angleterre? Une pareille conduite n'aurait aucune raison d'être, et nous sommes certains que tous les négociants comprendront l'importance des avantages qui peuvent résulter pour eux d'un commerce direct avec la France. Le traité commercial conclu récemment entre cette nation et l'Angleterre sera utile à tous, car nous que les fabricants et les marchands français, vont, pour soutenir la concurrence anglaise, s'efforcer de produire et de vendre à bon marché, afin que, gagnant moins, ils puissent écouler davantage et retrouver sur la quantité la compensation de la diminution relative de leurs bénéfices.

Nous n'hésitons pas à le dire, un grand pas en avant vient d'être fait, de grandes destinées sont réservées au commerce entre les deux pays, et, grâce à l'intelligence et à l'énergie de M. Gaudré Boileau, lorsque plusieurs autres points seront arrangés à la satisfaction mutuelle, une nouvelle ère de prospérité commerciale commencera pour le Canada. La visite prochaine que doit faire le prince Napoléon dans nos parages est pour nous un indice certain que le prince vient juger par lui-même de l'aspect du Canada et des ressources naturelles qu'il offre au commerce de la France.

Dans un prochain article, nous traiterons la question de l'immigration française.

Division Saurel.

La nomination pour l'élection d'un conseiller législatif pour cette division a eu lieu lundi dernier, en présence de plusieurs milliers de personnes. M. Crabbas a été proposé par M. D. S. Ramsay, l'ex-candidat. M. Guévremont a également été proposé, comme se représentant de la nation française était d'encourager par tous les moyens possibles le commerce d'exportation et de voir le drapeau français flotter avec avantage à côté du drapeau anglais dans tous les ports ouverts au commerce du monde.

Nous consacrons volontiers l'espace que nous nous étions réservé pour traiter certains sujets, afin de livrer à la publicité l'écrit suivant, qui correspond presque à l'écrit et bien estimé de ce journal, nous a adressé. Nous en recommandons la lecture au lecteur. — Rm. Pays.

5 juin 1860.

Vous parlez de la discorde qui règne dans le camp ministériel. Vous avez cité les paroles du chevalier Taché, etc. Je vous dirai que j'ai été à même de connaître et juger cette conspiration qui devait entraîner la chute du ministère. Etait-ce sur une question de principes? Non, car les députés mécontents n'en ont jamais eue. Ces députés n'ont qu'un but, c'est d'avoir pour leurs loyers, pour eux-mêmes, leurs parents ou amis la plus large part des faveurs ministérielles. Cette politique étroite est celle qui, depuis plusieurs années, maintient au pouvoir des hommes, qui, connaissant l'égoïsme de leurs partisans, les gorgent d'or et de faveurs. Le cri de ces hommes, véritables sangsues qui dévorent le trésor public, est: *la bourse au la vie!*

Le gouverneur des Barbades, M. Hinks, quand il était le premier ministre, se plaisait à dire dans des accès de bon humeur: «Il ne faut acheter et payer Smith, toutes les semaines».

à ses \$32,000 il ne doit pas être satisfait de voir que M. Smith est un meilleur chasseur ministériel. En excitant entre mille ces cas de gaspillage des deniers publics, on prouve évidemment que les hommes publics n'ont pas été guidés dans leur conduite par ces sentiments de patriotisme qui assurent à un pays la réputation de l'impôt de manière à favoriser et à développer les grandes sources de richesses nationales que nous possédons. La possession du pouvoir a été l'unique objet de nos hommes politiques et c'est pour demeurer au pouvoir qu'on a usé de la plus infame corruption au détriment des intérêts généraux de la Province. La *bourse au la vie* s'écrit le député ministériel! Il ne faut donc pas se laisser tromper par ces belles paroles du ministre, on envoie des lettres signées par plusieurs députés qui disent aux ministres ce qu'ils doivent faire, et le plus souvent le ministre est obligé de céder et de mettre bas les armes. Le gouvernement du pays ainsi balloté au gré de tous les caprices sectionnels des petits intérêts locaux, subissant les petites ambitions ou les jalousies de quelques hommes, se trouve paralysé dans son action gouvernementale. On localise la politique. Ce système nous a créé une dette nationale trop lourde pour les ressources d'un jeune pays comme le nôtre. La session actuelle ajoutera plusieurs millions à cette dette qui augmentera d'année en année tant que le gouvernement du pays sera impuissant à faire le bien; car, si le fait de grandes réformes administratives, qu'un ministère puissant pourrait opérer s'il était hors de l'atteinte de l'esprit de coterie. Avant d'entrer dans les détails de la mutinerie de quelques députés Québécois, j'ai cru nécessaire de citer quelques faits qui sont maintenant du domaine de l'histoire parlementaire pour prouver jusqu'à l'évidence les dangers d'une politique qui s'inspire de l'égoïsme le plus dangereux et le plus fatal pour le Canada.

La mutinerie de quelques Québécois à un peu sujet le creusement du lac St-Pierre, une jalousie contre la ville et le district de Montréal. Les députés de Québec n'avaient pu résister au dernier coup que venait de leur porter le Haut-Canada à l'occasion du vote relatif à la suspension des travaux des basses du parlement à Ottawa. M. Brown, en disant que le Haut-Canada devait pour son intérêt garder dans ses limites le siège du gouvernement, déchirait le voile qui dérobait encore aux yeux des populations québécoises les effets funestes d'une politique qui s'était encore inspirée de l'esprit étroit de coterie et de localité. Le Haut-Canada comme un seul homme, fit écho au puissant chef de l'opposition du Haut-Canada. C'en est donc fait pour les belles espérances de la ville de Québec. Cette ancienne capitale a par ses députés déçus sa déchéance et signé sa propre condamnation relative à sa prétention d'être la capitale des Canadas-nis.

Pour obtenir une majorité en faveur d'Ottawa l'hon. Taché, et plusieurs autres à son exemple avaient dit: en votant pour Ottawa on vote pour Québec, car la question sera de nouveau agitée et une fois que le gouvernement sera à Québec il n'en reparaitra plus.

Encore une fois on avait compté sur l'esprit de localité. Ceux qui donnaient aujourd'hui la majorité au ministère compaient qu'en mettant le poids de leur influence avec l'opposition régulière qu'ils remporteraient une victoire favorable à Québec. Mais M. Brown et tous les députés du Haut-Canada ont prouvé que ces calculs et cette politique d'expédients des députés de Québec n'avaient contribué qu'à assurer le triomphe de la ville d'Ottawa. La colère des députés de Québec perça sur leurs figures: ils voulurent frapper un grand coup pour mériter la confiance populaire à la veille d'une élection générale. C'est alors qu'ils conspirent contre le ministère à l'occasion du creusement du lac St-Pierre. Chacun a pu entendre M. Chabais de la chambre basse et M. Tessier de la chambre haute dire que douze députés ministériels avaient signé au ministère qu'ils s'opposaient au creusement du lac St-Pierre. La chute du ministère devenait donc certaine, s'il persistait dans sa résolution. M. Brown recevait l'appui des mécontents ministériels; la chute du ministère était consommée si M. Dorion et ses amis de l'opposition eussent voulu mettre en péril les intérêts généraux de la province pour donner raison à la mutinerie de certains députés québécois. Mais M. Dorion, qui déjà prouvé qu'il tient plus au succès de la cause qu'il défend et au progrès du Canada qu'à un portefeuille, de concert avec ses amis, a donné son appui franc et honnête au gouvernement sur la question du lac St-Pierre.

Le ministère avait répondu à ses amis ministériels mécontents qu'ils persistaient dans sa résolution. Mais, il s'agit de savoir, si avant de faire cette réponse, il n'avait pas la certitude que l'opposition bas-canadienne du district de Montréal supportait le ministère sur cette question. Je vous dirai que le ministère s'était assuré des dispositions des députés de l'opposition avant de répondre négativement à la proposition faite par certains députés mécontents. Ceci établit combien un gouvernement est paralysé dans son action quand son existence dépend d'une coterie quelconque.

M. S. député ministériel alla trouver M. B. député de l'opposition, pour l'informer de la mutinerie en question et lui demander, si ce n'était pas une insubordination, comment l'opposition voterait la dépense proposée pour le creusement du lac St-Pierre. Il était facile de comprendre dans quel but cette question était faite, et il devenait important pour les partisans du succès de la navigation par voie de St-Laurent de ne pas caresser l'esprit de patriotisme et de désintéressement qui animait M. Dorion et ses amis, en avançant franchement leur détermination sur cet important sujet. Et c'est après cette assurance donnée par des hommes honorables que le ministère a persisté dans sa résolution et a méprisé les menaces de MM. Chabais, Tessier et autres. J'ai tout lieu de le croire. M. Dorion, qui représente si bien les intérêts de la grande ville de Montréal, a donné

dans cette occasion une nouvelle preuve de son patriotisme et de son désintéressement.

Tant de déceptions de la part des ministères, jointes à des ambitions personnelles, expliquent clairement le contentement qui règne dans le camp ministériel. Dans la chambre d'assemblée M. Chabais porte envie à M. Cauchon qui semble s'avancer au port tant désiré, et dans le conseil législatif, M. Tessier voudrait avoir aussi sa place. M. Tessier qui a la réputation de tourner à tous les vents, n'a pas assez d'influence dans le conseil pour inquiéter une administration quelconque; et son influence est même nulle. Quant au chevalier Taché, quel motif pourrais-je assigner à son esprit de révolte dans les derniers jours de la session, lui si servile, si dévoué à tous les partis qui lui ont fourni de l'or, des honneurs, des places pour lui et toute sa famille? Est-ce qu'il n'est pas satisfait? Oui, jusqu'à un certain point, mais il le serait encore davantage si le gouvernement usait de son influence pour le faire élire orateur du conseil législatif, maintenant que l'orateur est électif. C'est encore une affaire de \$3,200, et l'on sait que le chevalier est économe, qu'il n'a jamais eu d'indigestion dans les diners qu'il a donnés lorsqu'il était orateur. Donner une petite leçon au ministère, lui faire entrevoir qu'on pourrait lui créer des embarras s'il ne satisfaisait point l'appétit du vaillant chevalier tout cela donnera peut-être l'idée au gouvernement de le faire élire orateur du conseil législatif. C'est dans mon opinion la seule et unique maladie qui mine l'ex-premier.

Le creusement du lac St-Pierre n'est qu'un prétexte, bon à saisir pour l'occasion et il l'a été.

Je crois avoir parlé avec assez de franchise. A la campagne où je réfléchis à moi-même sur les hommes et sur les événements du jour, je me plais à étudier les faits et gestes qui animent nos hommes publics. Il ne me reste qu'un mot à ajouter. C'est que je bénirai le jour qui nous donnera un ministère composé d'hommes intègres et populaires désireux d'opérer les réformes administratives et autres réclamées par le Canada pour le bonheur et la prospérité de ses habitants.

— La question du chemin de fer du Nord vient encore d'être agitée à Québec. Des assemblées publiques ont eu lieu, des résolutions ont été adoptées, etc. Nous en rendrons compte dans notre prochain numéro.

— Une assemblée des souscripteurs du fonds de réception des citoyens, a eu lieu à l'Institut des Artisans, mardi après-midi.

M. C. J. Courval fut appelé au fauteuil, et M. J. G. Dinning remplit les fonctions de secrétaire.

On procéda sur proposition de l'hon. John Young, secondé par M. Thomas Morland, à l'élection d'un comité exécutif, composé de 15 membres, ayant plein pouvoir pour adopter toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires, pour exécuter les vœux des souscripteurs au fonds de réception.

Les messieurs suivants furent nommés membres du comité exécutif.

Hon. John Young, C. J. Courval, William Molson, A. M. Delisle, John Leeming, John Hinton, A. W. Ogilvie, Théodore Lyman, Thos. Morland, J. J. Dix, Thos. Workman, Ed. Meland, John Edalio, C. S. Cherrier, W. Stephens.

Ces messieurs ont accepté leur mandat, et les messieurs suivants ont été nommés officiers de ce comité.

Hon. John Young, président; William Molson, secr. trésorier; Alex. Clerk, secr. secrétaire.

— Un journal de Boston, fait remarquer, comme signe du progrès de la civilisation parmi les Indiens d'Amérique, que les naturels de Cherokee ont une dette publique, et qu'ils n'en peuvent pas payer les intérêts. Sous ce rapport, nous marchons au moins de pair avec ces braves gens, dans la voie des progrès civilisateurs.

— Le *Canadien* du 6 courant a porté à ses lecteurs les adieux de M. J. G. Barthe, comme rédacteur de ce journal. Nous reconnaissons volontiers qu'il les a faits avec beaucoup de sentiment et de tact, et malgré tous les torts politiques de cet homme, nous ne pouvons lui refuser, en note de qualité de confrère, l'oubli qu'il demande et la poignée de main qu'il nous tend.

On nous annonce que la propriété du *Canadien* dont on a annoncé la vente, est passée entre les mains de MM. Evanturel et Doucet.

Théâtre Français.

MM. Vilbon et Trotter, que tout le public canadien connaît déjà avec avantage, ont conclu un arrangement définitif avec la troupe française. La salle Bonaventure a été louée par ces messieurs et va être disposée confortablement pour les représentations théâtrales, qui, nous l'apprenons, commenceront jeudi prochain, par un drame excessivement touchant et d'une grande portée morale, intitulé *les Crochets de Pere Martin*. Nous sommes sûr qu'ils réussiront dans leur entreprise et nous nous faisons un véritable plaisir de publier le prospectus suivant qui vient d'être adressé au public montréalais.

Prospectus du Théâtre-Français de Montréal.

Aux citoyens de Montréal.

Depuis longtemps les amis des arts regrettaient de voir une cité populeuse, intelligente et instruite comme celle de Montréal, privée d'un lieu convenable de réunion artistique où les classes éclairées et celles qui tendent à le devenir pussent se donner rendez-vous pour admirer les chefs-d'œuvre de la scène dramatique française, les œuvres de ces hommes de génie, la gloire de leur nation et de leur siècle, et qui ont tant fait pour relever et embellir l'humanité.

Cette lacune, nous nous proposons de la remplir, et nous vous demandons de nous y aider de vos encouragements.

La population parlant la langue française est assez nombreuse, en cette ville, assez riche, et assez intelligente et amie des arts libéraux pour pouvoir

soutenir un théâtre français destiné à son amusement et à son éducation.

On ne verra sur la scène du théâtre français de Montréal, que des pièces qui auront un cachet de moralité incontestable, nous nous sommes, pour cet objet, assurés les services d'un compositeur qui, après avoir lu, relu et revu les pièces au point de vue de la plus stricte exigence des bonnes mœurs et de l'honnêteté du langage, devra lui-même, ensuite, les soumettre à un comité de personnes respectables de cette ville dont l'approbation finale donnera seule à ces œuvres dramatiques le droit de citoyenneté sur la scène du théâtre français de Montréal.

C'est donc avec confiance que nous pouvons hardiment inviter les familles canadiennes à visiter notre théâtre: elles n'y verront rien qui puisse blesser les exigences ou les susceptibilités les plus respectables.

L'entreprise dont nous prenons la direction, est, tout au long, exclusivement *Montréalaise*: aurons-nous eu tort de compter sur le bienveillant appui des nombreux et intelligents habitants de Montréal?

Le Théâtre-Français est situé sur la place Bonaventure, dans la vaste construction appartenant à Alfred Pinsonnault, écuyer, de cette ville.

La salle de spectacle est garnie de banquettes élégamment rembourrées. L'entrée en est spacieuse, et il y a deux sorties pour les galeries.

Toutes les parties de la salle, les corridors, les escaliers, les couloirs, etc., sont pourvus de nombreux tuyaux qui permettent d'inonder d'eau, en cinq minutes, l'endroit où un commencement d'incendie pourrait se déclarer.

La salle est brillamment éclairée, l'orchestre bien combiné, enfin, rien n'a été épargné pour faire du Théâtre-Français une vraie bonbonnière.

Il y a un salon pour les dames, où elles pourront se faire servir, dans les entractes, des crèmes à la glace, café à la russe et autres friandises fort appétissantes dans les châteaux de la haute société. Le salon est tellement vaste que les messieurs et dames pourront s'y promener à l'aise en attendant le lever du rideau.

Il y aura trois représentations chaque semaine, les lundi, jeudi et samedi, à quatre heures chaque soir.

La salle sera ouverte à 7 1/2 heures p. m. et le spectacle commencera invariablement à 8 heures précises.

PRIX:

Premières 50c. ou 25. 6d.
Galerie 37 1/2c. ou 15. 10d.
Galeries latérales 25c. ou 10. 3d.

On pourra retenir d'avance des sièges aux premières en s'adressant à M. H. Prince, marchand de musique, 145, rue Notre-Dame, qui est le seul autorisé à cet effet.

On trouvera aussi des cartes d'entrée chez le burlesque du théâtre — dans la Maison Bonaventure.

VILBON et TROTTER,
Directeurs du Théâtre-Français de Montréal.

MONTREAL, 8 juin 1860.

EUROPE

Correspondance européenne du Pays.

PARIS, 23 mai 1860.

MM. les Rédacteurs,

Je suis un peu en retard avec vous, car depuis le 9, je ne vous ai pas écrit, et, sans aucun doute vous auriez désiré que je vous donnasse quelques détails sur les affaires européennes, et principalement sur l'expédition de Garibaldi qui occupe en ce moment tous les esprits.

Excoisez-moi donc, je vous prie, mais je voulais auparavant savoir si les différentes nouvelles qui nous arrivaient de Sicile étaient fausses ou vraies et ensuite me rendre compte par moi-même du sentiment public à Paris, à l'égard de l'entreprise de Garibaldi. Car, vous ne devez pas ignorer qu'en politique, le peuple est mon baromètre; par son allure, par ses paroles, je prévois si l'horizon est calme ou chargé de nuages. Eh bien! je puis vous dire maintenant en toute connaissance de cause, que j'étais enthousiasmé n'a été plus grand à Paris que celui qui règne en ce moment en faveur du grand patriote italien. Même pendant les temps de révolution on durant les guerres de Crimée et d'Italie, les journaux du soir ne s'étaient vendus en aussi grand nombre. Les petites boutiques de marchands de journaux qui bordent la ligne des boulevards, sont chaque soir encombrées, assiégées pour ainsi dire, par une multitude de personnes s'arrachant les exemplaires de la *Presse* ou de la *Patrie*, avides d'y trouver des dépêches télégraphiques fraîchement arrivées de Sicile et annonçant les succès de Garibaldi. Cet empressement populaire est la meilleure preuve des progrès faits à Paris par l'esprit démocratique. Chaque homme de cœur depuis le faubourg banquier jusqu'au plus simple apprenti, s'agit sur le sort de cette malheureuse Sicile et fait intérieurement des vœux pour que les Siciliens puissent profiter de l'occasion providentielle qui leur est offerte de secouer pour toujours le joug insupportable et odieux de la maison de Bourbon.

Garibaldi est l'homme du moment, c'est sur lui que toute l'Europe palpimente ses yeux. Comment peut-il se faire qu'un homme, un simple *condottiere*, un aventurier, un pirate, un forban, comme l'appellent les légitimistes, tiennent en échec en ce moment toute la diplomatie européenne? C'est que cet homme n'est pas un homme vulgaire, c'est un patriote, c'est un instrument dont Dieu se sert pour préparer le triomphe des peuples dans la lutte qu'ils soutiennent à présent contre les vieux despotes. Sa cause est sainte et sacrée, aussi le succès viendra-t-il couronner ses efforts ainsi que ceux de ses généreux compagnons. Quel de plus sublime, de plus héroïque en effet, que le désintéressement de Garibaldi. Personne au monde ne peut avancer et soutenir qu'il est mé dans ses projets et dans ses actes par quelque motif bas et servile d'ambition personnelle. Toute sa vie a été consacrée à lutter pour l'indépendance des peuples. Après avoir vainement essayé d'obtenir la liberté à son pays en

1848, il entend du fond de sa retraite le cri d'appel des libéraux du Pérou, et il va, traversant l'immensité des mers, qui va se mettre à Montevideo à la tête de la révolution et en sort victorieux. Quel est son but? Est-ce l'ambition qui le guide? Non, c'est le patriotisme seul qui l'anime, et une fois sa tâche remplie, il reprend son rôle de simple citoyen et trouve sa récompense en lui-même. Plus tard, la guerre d'Italie se déclare, il n'entend que le cri de son cœur, il est encore le premier sur le lieu du combat, demande du service au roi de Piémont, obtient le titre de général, et forme le fameux bataillon de chasseurs des Alpes, véritables héros, dont chaque pas sur le territoire ennemi est signalé par une victoire, et qui sont la terreur des Autrichiens, ces persécuteurs de l'Italie.

La paix de Villafranca conclue, Garibaldi s'arrête forcément dans ses exploits. Il lui reste cependant un regret, l'Italie n'est pas entièrement délivrée du joug étranger. Venise, Naples et la Sicile sont encore esclaves, il aurait voulu les voir libres, mais par crainte d'ébranler les bases du nouvel édifice qui vient d'être fondé, il dévore en secret l'amertume de ses regrets, engage cependant les Italiens à ne pas déposer les armes, à se défer de leur ennemi, et les avertis qu'à l'heure du danger il apparaîtra de nouveau au milieu d'eux, prêts à partager leurs périls et leur gloire. Cette promesse il la tienne. L'occasion ne s'en est pas fait longtemps attendre. Les Siciliens sont insurgés contre les abus de la cour de Naples, tenaient depuis 2 semaines environ les troupes royales en échec. Aussitôt Garibaldi n'hésite plus. Dépouillant son double titre de député et de général piémontais afin de ne pas faire retomber sur le roi Victor-Emmanuel, la responsabilité de l'entreprise qu'il médite et qu'il rêve, Garibaldi part furtivement la nuit avec seulement 1,000 amis dévoués qu'il embarque avec lui sur 2 steamers, le *Piemont* et le *Lombard*, dont il s'est emparé et fait voile pour la Sicile. Personne de sa suite ne sait où Garibaldi a l'intention de les mener, tout ce qu'ils savent c'est qu'ils marchent au combat, et tellement est grande la confiance qu'ils ont en lui, personne ne lui demande quel est son but. Tous sont prêts à surmonter les plus grands dangers, à endurer les plus cruelles souffrances pour voler au secours de leurs frères opprimés, les Siciliens.

Les deux steamers naviguent à toute vapeur du côté de la côte d'Afrique, aucune lumière n'est allumée à leur bord afin de déjouer la surveillance des navires napolitains, et après deux jours d'une pénible traversée on est enfin en vue de la terre promise de la Sicile. Mais plusieurs navires de guerre napolitains sont en vue, on n'est éloigné d'eux que d'une portée de canon, et il faut passer au milieu de leurs boulets et de leur mitraille. Les steamers de Garibaldi s'avancent courageusement, et, par bonheur, le commandant d'un navire anglais ordonne aux frégates napolitaines de cesser le feu contre la ville, afin que les résidents anglais puissent se réfugier à son bord. Pendant cet intervalle, Garibaldi ne perd pas une seconde, pas une minute, le débarquement s'opère rapidement, et, bien avant l'expiration des deux heures accordées par les navires napolitains, la valeuruse cohorte a mis pied à terre et est sauvée. Elle a foulé le sol sicilien. Elle est à Marsala!

Les insurgés, avertis de l'arrivée de Garibaldi, se portent en foule vers lui et le reçoivent avec les transports du plus vif enthousiasme. Le 15, Garibaldi était à Palermo. Toute l'île était en armes, aucun homme valide capable de manier un fusil n'était resté chez lui.

Dans un combat livré à Poppo, les troupes royales sont repoussées sur Palermo, et bientôt Garibaldi reçoit un nouveau renfort d'Italiens, débarqués en Sicile. Tout allait donc bien lorsque la et le roi de Naples, voyant l'insurrection gagner du terrain, n'étant plus sûr de ses troupes, ne voyait déjà plus de salut que dans une fuite honteuse. Le 18, un combat eut lieu à Catalfani, ville située à moitié chemin de Marsala et de Palermo. Le 19, arriva à Paris une dépêche qui jette une profonde consternation dans tous les esprits. La dépêche est officielle et datée de Naples. D'après elle, les Garibaldiens auraient été complètement mis en déroute et auraient fait un grand nombre de morts sur le champ de bataille, parmi lesquels un de leurs chefs, le colonel Orsini, frère du fameux Orsini un des auteurs de l'attentat du 14 janvier 1858.

Mais on apprend bientôt que cette nouvelle était complètement fautive et avait été fabriquée à dessein par la cour de Naples à bout d'expédients.

Ce sont en réalité les Napolitains qui ont été défaits, et obligés de quitter le champ de bataille.

Vous avez sans doute, à l'heure qu'il est tous les détails concernant cette magnifique expédition, je ne m'y arrêterai donc pas aujourd'hui. Je vous dirai cependant que c'est contre une armée d'environ 160,000 hommes que Garibaldi a à lutter. Est-ce réellement un filibustier, un Walker italien, que cet homme?

Le nombre des volontaires s'engageant pour rejoindre Garibaldi est, dit-on, considérable. Les dernières nouvelles reçues hier soir ici de Palermo nous annoncent que Garibaldi a remporté une grande victoire près de Montreale. Le général napolitain Lanzani est arrivé à Palermo en qualité de commissaire extraordinaire, chargé de rétablir la paix par tous les moyens possibles. Et vous savez quels sont les moyens de la cour de Naples; les conseils de guerre permanents et la fitillarde imminente.

Le général Lamormore organise son armée, et il a déjà 18,000 hommes sous les armes; les frontières des États romains sont activement surveillées, afin que les volontaires de Garibaldi n'y pénétrèrent pas. Le bruit courait qu'un corps d'armée pontifical avait été envoyé sur la frontière de la Romagne, qu'immédiatement 5,000 Piémontais étaient partis pour le même endroit, afin de se tenir prêts à toute éventualité.

Le départ des troupes françaises de

Rome était ces jours-ci, chose à peu près certaine. Mais il paraît que, vu les succès et les exploits de Garibaldi en Sicile, Louis-Napoléon a jugé prudent d'envoyer contre ordre au général de Goyon, qui, en récompense sans doute des services qu'il a rendus à Rome pendant des temps difficiles, a été nommé récemment grand officier de la Légion d'honneur. *Le Pays* de ce soir annonce que le duc de Gramont, notre ambassadeur à Rome, est arrivé en congé à Paris. Il est plus que probable que ce voyage est fait par le duc, afin de recevoir de nouvelles instructions et savoir quelle conduite tenir dans le cas où les choses se compliqueraient dans la ville éternelle.

Une lettre adressée de Vienne au *Journal des Débats*, annonce que l'Autriche a pris une attitude décidée et qu'elle ne souffrira pas que le roi de Naples soit renversé par la révolution. On active l'armement de l'escadre autrichienne dans l'Adriatique, pour pouvoir mettre à la voile et se diriger vers Naples. Je crois que si ces navires arrivent dans le golfe de Naples, ce sera juste à temps pour recevoir le roi qui s'enfuirait.

L'archiduc Albert doit aussi prendre le commandement de la première armée et établir son quartier-général dans une des villes du Tyrol la plus rapprochée de la Vénétie.

Les affaires en Hongrie sont toujours dans un état très peu satisfaisant. On parle de concessions religieuses que propose de faire l'Autriche, mais les Hongrois sont las, il est trop tard, il y a trop longtemps qu'ils souffrent. Et, du reste, ce n'est pas seulement la liberté religieuse, mais encore la liberté politique et leur autonomie nationale qu'ils demandent. Les esprits sont, dit-on, très surexcités et la crise paraît imminente. La Russie met sur le pied de guerre ses armées du sud et tout fait présager que la question d'Orient aura une nouvelle phase. Cette fois il paraît que Louis-Napoléon se mettrait du côté de l'empereur de Russie pour accabler le malade ottoman et le chasser d'Europe. On dit même qu'un traité a été conclu entre la France et la Russie, ce qui ne serait pas impossible, vu la présence à Paris du grand-duc Nicolas, frère de l'empereur Alexandre.

En Prusse, comme je vous l'ai dit, les 9,500,000 thalers de crédit extraordinaire ont été accordés au ministère de la guerre, et la confédération germanique armée à force. La France, je crois les inquiète beaucoup.

M. Louis Jourdan, l'écrivain politique du *Sicile*, si rempli de verve, d'entrain et de logique, se préparait à faire paraître une brochure intitulée: <

EPICERIES.

LES SOUS-SIGNÉS DONNENT AVIS qu'ils sont entrés en société pour faire le commerce d'épicerie en général, sous les noms et raison de Bruneau et Dufresne, dans la bâtisse dernièrement occupée par M. Wm. Cramer No. 122 Rue Notre-Dame, près la rue St-Jean-Baptiste.

CANDIDE BRUNEAU,
J. M. DUFRESNE.

8 mai.

ETABLISSEMENT D'EPICERIES

POUR LES FAMILLES.
Rue Notre-Dame, Est

LES SOUS-SIGNÉS EN ANNONCIANT LA LIBERTÉ d'information leurs amis et le public en général, qu'ayant loué le Magasin No. 122, Rue Notre-Dame, dernièrement occupé par M. D. Wm. Cramer, épicerie, ils ont l'honneur d'annoncer qu'ils ont acquis la propriété de cet établissement, sur lequel ils attirent l'attention des maîtres de familles et des maîtres d'hôtels qui voudront bien les favoriser de leur patronage.

Ayant une grande expérience dans leur ligne d'affaires ils seront en mesure de pourvoir aux besoins de pratiques en tout ce qui concerne le commerce d'épicerie, et de leur offrir un assortiment de marchandises de toutes sortes, de la plus grande fraîcheur et de la plus grande qualité, à des prix très réduits, et de leur offrir un assortiment de marchandises de toutes sortes, de la plus grande fraîcheur et de la plus grande qualité, à des prix très réduits, et de leur offrir un assortiment de marchandises de toutes sortes, de la plus grande fraîcheur et de la plus grande qualité, à des prix très réduits.

BRUNEAU ET DUFRESNE, Epiciers,
122, Rue Notre-Dame, Est.

PRODUITS, PROVISIONS

MANUFACTURES DOMESTIQUES.

LE SOUS-SIGNÉ REÇOIT DES CONSIGNATIONS de :

LARD—Moss, Prime mess et Prime Jambons, Lard fumé, Epaves, etc. Bœuf de différentes qualités. Saucisses—Diverses fabriques. Fleurs—De différentes fabriques en renom. POISSON BLANC, Truite des Lacs, Sardines, et autres sortes de Provisions et Produits.

ET
CUIR, Laines, Cotons, Papier à Enveloppes, Tricots et autres articles sortant de Manufactures indiennes.

JOHN DOUGALL, Marchand à Commission,
No. 279, Rue St-Paul, Est.

PLATRE.

UN NOUVEAU APPROVISIONNEMENT de PLATRE vient d'être reçu et se vend chez :

LYMAN, CLARE ET CIE.,
Marchand à la main au Canal,
Bureau, 226, Rue St-Paul.

Société de Construction

du VILLAGE D'INDUSTRIE

L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES de la Société de Construction du Village d'Industrie, aura lieu MARDI, le 6 de juin prochain, à ONZE heures, à m. au Bureau de J. M. S. LAROCHE, Secrétaire, au Village d'Industrie, pour recevoir le Rapport des Directeurs et celui du Trésorier, et pour procéder à l'élection des Directeurs et autres officiers de la dite société pour l'année courante.

Par ordre, A. MAGNAN, Secrétaire.

A Vendre.

300,000 CIGARES DE TOUTE ESPÈCE, ce variant de \$14 à \$60 par mille.

Un assortiment complet de tabac manufacturé. Boucans Kentucky, balles Java, Sagua et Matanzas.

J. W. CARLE, Coin des rues St-Paul et St-François-Xavier.

AVIS.

LE SOUS-SIGNÉ INFORME SES AMIS ET le public qu'il a ouvert un BUREAU DE CHANGE au No. 19 Rue St-François-Xavier, où il s'occupe lui-même à placer des agents sur Bille, l'arts de langue et autres fonds publics, ainsi que sur Bille-Fonds. Il s'occupe aussi à prendre des avances pour la Compagnie de "Liverpool et Londres".

ALEX. MOUSSEAU, Courtier, am-33.

Mme L'HUSSEIER,

MAISON DE PENSION,

21, Rue Notre-Dame.

GRANDS APPARTEMENTS MEUBLES ou non meublés, pour jeunes gens ou familles, avec ou sans pension.

12 mai.

LETTERES DE CHANGE

ET LES BILLETS PROMISSOIRES, PAR DESIRE GIROUARD.

Un beau Volume de 260 pages in-8o relié, A VENDRE.

Chez tous les Libraires de Montréal et Québec.

23 fév.

AVIS.

TOUTES PERSONNES ENDETÉES envers la succession de ROAD FRERES, sont requies de faire paiement à M. J. S. ROAD, agent de la succession, qui est autorisé à donner des reçus et à qui toutes réclamations contre cette succession devront être transmises, et dûment attestées.

GRACE ROAD, Syndic.

OTIS WARREN,

FABRICANT DE BALANCES,

No. 220, Rue des Beccolles, Vis-à-vis J. A. et H. Matheson, Rue McGill, MONTREAL.

26 janv. 1860.

MARCHANDISES

J. L. BEAUDRY ET CIE
No. 101, RUE NOTRE-DAME,
Vis-à-vis le Palais de Justice,
ONT L'HONNEUR D'INFORMER LEURS pratiques qu'achetant en détail les Marchandises de la Campagne, qu'ils ont reçu, cette année un assortiment beaucoup plus considérable que ceux de ces dernières années.

Montréal, 14 avril 1860. ino-39

FORAMTION DE SOCIETE.

AVIS.

M. ADOLPHE ROY,
PREND LA LIBERTÉ DE PRÉVENIR ses pratiques et le public en général, qu'il est associé avec M. CANDIDE PHILEAS et ARTHUR ROY, ses frères, pour le commerce de MARCHANDISES SECHES EN GROS, au No. 125, Rue St-Paul, vis-à-vis l'ancien magasin de M. Roy et Dufort, et qu'ils y tiendront constamment un assortiment très étendu et très varié de :

Marchandises francaises, anglaises ET AMERICAINES, et que leur raison sociale est

ADOLPHE ROY ET CIE.

Le commerce d'Epicerie, etc., sera continué comme par le passé à l'ancien établissement, No. 101, Rue St-Paul, près du marché Bonsecours, par tous les associés, sous le nom de

ROY ET FRERES.

De plus, à dater du 1er mai prochain, les associés ouvriront, sous leur magasin de marchandises seches en gros de la rue St-Paul, No. 125, dans leur voûte donnant sur la Rue des Commissaires, No. 38, un dépôt de Farine, Provisions et Epicerie.

Montréal, 31 mars 1860.

A VENDRE PAR

ROY FRERES,

No. 101, RUE ST-PAUL, GIERGES DE TOUTES GRANDEURS.

5 vil.

Nouvelles Marchandises.

LES SOUS-SIGNÉS REÇOIVENT MAINTENANT par vapeur, via Portland, un assortiment de MARCHANDISES ANGLAISES et FRANÇAISES, consistant en partie de PEIGNES, BROUSSES et autres ARTICLES NECESSAIRES POUR LA TOILETTE, choisis avec soin par M. BESSON, L'EXCLUSIF, pour le quel il réclame l'attention des personnes qui se proposent d'acheter.

LYMAN, CLARE ET CIE., 226, Rue St-Paul, Montréal.

INSTRUMENTS DE CHIRURGIE FRANÇAIS

DE LA CELEBRE FABRIQUE DE CHARRIERE, de Paris, Chevalier de la Légion d'Honneur.

LYMAN, CLARE ET CIE., 226, Rue St-Paul, Montréal.

FONDS DE MAGASIN

A VENDRE.

LES SOUS-SIGNÉS COMMENCERONT LUNDI, 21 courant, à faire une réduction immense sur leurs

MARCHANDISES au-dessous de leur valeur, et les recommenceront à vendre JEUDI, le 24.

On trouvera des MARCHANDISES DE GOUT et tout ce qui est nécessaire aux familles.

BRULLY ET DORVAL, 128, Rue Notre-Dame.

MAISON ST-LAURENT,

No. 93, rue McGill, No. 93,

Seconde porte de la rue Notre-Dame.

JOHN PAPE ET CIE.,

VIENNENT DE REÇVOIR UN GRAND assortiment de JUPONS BALNOIRAL, Montréal, 8 octobre 1859.

TELLIER & BRAZEAU

142, Rue St-Paul, 142,

Importateurs de

MARCHANDISES SECHES,

PELLETIERES, ETC.,

ONT L'HONNEUR D'INFORMER MM. les Marchands de la Campagne, qu'outre leur assortiment ordinaire de MARCHANDISES SECHES, ils ont en main un assortiment considérable et varié de PELLETIERES manufacturées et non manufacturées, qu'ils disposent à très bas prix et à des conditions très libérales.

L'assortiment se compose de :

Casques de Loure teinte et naturelle, Saucisses de la mer du Sud, Neutria français, Rats-musqués teints et piqués, Astracan, Moutons de Perse et de Russie, Couvrasé et sable, etc.

— AINSI — Victrolines et Manchons de laine, Gants et Mittaines de qu, Gueulons gris, rat-musqués, etc.

— DE PLUS — Un assortiment très considérable de Raquettes pour Dames, Messieurs et Enfants avec Souliers et Mittaines de Moutons, d'Original et de Caribon.

22 sept. 1859.

NOUVELLES GRAINES!

NOUVELLES GRAINES!!

VENANT D'ETRE REÇU, NOUVELLE sorte de GRAINE de Pois, Nouvelle sorte de Concombre, Celeri, CRISTAL, etc.

Une grande variété de Boutures de Fleurs comme Gladiolus, Renoncules, Anémones, Tuberoses italiennes.

Nouvelle variété de GRAINE de Fleurs. Graine de Trièfle Blanc.

S. J. LYMAN ET CIE., Place d'Armes.

A VENDRE, ECHANGER, OU A LOUER.

UN TERRAIN DE SIX ARBRES, à la Côte-des-Neiges, près du cimetière catholique. UN JARDINIER ET FLEURISTE en retour un double avantage par la vente de ses fleurs et par de l'emploi pour l'embellissement des propriétés particulières dans ce nouveau cimetière.

Un hôtel de tempérance est presque indispensable à cet endroit spécialement en hiver. S'adresser à J. C. BIRAUD, M. D., 14, Rue Côté, ou à J. E. GUILBAULT, Jardin Botanique.

21 janvier, 1860.

MEDECINE

INJECTION BROU
HYGIENIQUE,
INFALLIBLE ET PRESERVATIVE.
LA SEULE GUERISSANT SANS LUI RIEN d'ajouter. Se trouve dans les principales Pharmacies de l'Université à Paris, l'Inventeur BROU, No. 32 Rue Lafayette. (Exiger la Brochure). 20 ans de succès. 29 mars 1860.

ASTHME.

Pour la CURE INSTANTANÉE et PERMANENTE de cette maladie douloureuse servez vous des

CIGARETTES BRONCHIQUES DE FENDT, Préparées par C. B. SEYMOUR et Cie., 107, Rue NASSAU, N.-Y.

Prix \$1 la bouteille; envoyé gratis par la poste. A VENDRE PAR TOUS LES DROGUEURS.

19 avril 1860. fm-41

PRECIEUSE NOUVELLE POUR L'HUMANITE.

MALGRE LES THEORIES FAUSSES ET vraies; les lois naturelles de compensation, il est bon que les hommes ne pensent pas tous de même, sans quoi nous serions poussés à des erreurs fatales, aussi bien en morale qu'en physique et religion. Si le genre humain avait accordé moitié autant d'attention à la marche de la vie, la chimie animale et la santé, qu'à la satisfaction sensuelle, il aurait bien gagné pour les générations futures d'être immortels, et nos meilleures natures seraient complètement développées. Il mériterait l'appréciation universelle cet homme qui dispose au peuple les vérités naturelles et découvre des choses bienfaisantes inconnues à ses semblables. La nature tâche de mettre l'homme en bon état, en dépit même de l'abus qu'il fait de ses forces; car lorsqu'un organe se fatigue, il se recharge, un autre prend le relais et de drogue à la vertu de la nature, un désordre général passe à des dérangements locaux, se terminant souvent fatalement et prématurément, hélas! dans ce pays d'écloie, de douleur et de drogue. Si la véritable théorie de la douleur, comme la névralgie, le rhumatisme, les affections nerveuses, musculaires, etc., était comprise du peuple, au lieu qu'il se repose sur les théories opinions diverses des médecins, les maladies se dissiperaient, et nous n'aurions pas besoin de vanités et de drogue. Répondons seulement que l'action de ce baume souverain est étrange, particulière, agréable. Son absorption est aussi prompte que facile. Il donne une vie nouvelle à toutes les secrétions et à tous les humeurs, attire les humeurs invétérées, guérit les fractures, les blessures et soulage presque instantanément toute espèce de brûlure; souvent même il guérit les

ANIMAUX MALADES ET NEURALGIQUES.

En un jour, il ne guérit pas tout, mais il ne nuit jamais à rien. On ne peut s'en servir sans un bienfait spécifique au bout d'une heure. Il a guéri dans une heure

DES FIÈVRES GRIÈVES.

La douleur ne peut résister à l'huile d'Appoline. Laissons M. E. Killianworth ex-candidat pour la place de sheriff, propriétaire de la Tontine, Philadelphie, en parler. Il dit qu'un jour ce remède l'a délivré de ses béquilles. M. Frank Duffy, grand propriétaire de voitures de remise, il y a dix ans, au coin de Locust et Twelfth st., Philadelphie, a aussi été délivré de ses béquilles. Le capit. John Henderson, le capit. Jeremiah Allen, vieillards qui souffrent pendant de longues années, M. G. W. Bowler, inspecteur du 1er quartier; G. Lowry, voisin de l'école de grammaire, Philadelphie, Ouest, souffrent pendant dix ans, tous furent guéris entre un et trois jours. Demandez au col. G. Helmhold, officier bien connu à Western Bank, Chesnut st., à sa sœur et lui ont été guéris. Il recommande à tout le monde l'usage de l'huile d'Appoline. Demandez encore à Mme Fausset, d'Appoline, très riches familles de Chesnut. Elle s'était démise la cheville une bouteille l'a guérie en deux jours.

L'hon. J. Williamson dit que sa femme ne pouvait plus marcher; une bouteille l'a guérie. Demandez-le lui. Nous avons publié son certificat, et ceux des personnes déjà citées et de certaines d'autres. Mme Sarah E. Davis, de Norristown, était affligée de douleurs et de rhumatisme, depuis une heure, elle ne pouvait lever et se coucher, notre huile l'a guérie. Demandez à M. W. P. Bowers, 185, Brown Street, ce qu'il lui en a vu opérer. Demandez à J. R. Bacon, de fabricant bien connu, No. 28 et 25, Fourth Street; demandez-lui combien il souffrait, ce qu'il lui en a vu opérer. Demandez à J. R. Bacon, de fabricant bien connu, No. 28 et 25, Fourth Street; demandez-lui combien il souffrait, ce qu'il lui en a vu opérer. Demandez à J. R. Bacon, de fabricant bien connu, No. 28 et 25, Fourth Street; demandez-lui combien il souffrait, ce qu'il lui en a vu opérer.

Le visage d'une Dame était complètement défiguré la veille du jour où elle se servit de l'huile. Elle fut guérie d'une hémorragie, elle fut guérie de sa date, et elle avait été traitée par les plus habiles médecins. Elle est bien connue comme membre de l'Eglise du Dr. Chamber et des comités de bienveillance. Demandez à M. R. B. Dacost, d'Appoline, ce qu'il a fait pour sa femme; comme elle a souffert et comment nul docteur ne pouvait la soulager.

Aucun facon véritable s'il ne porte le nom de M. E. KILLIANWORTH, 917, North Eighth Street, au coin de Locust et Twelfth st., Philadelphie.

Nul colporteur ne vend l'Appoline, prenez-y garde!

Agents, S. J. LYMAN ET CIE., LYMAN, SAVAGE ET CIE., CARTER, KERRY ET CIE., JOHNSON, BEERS ET CIE.

Et en vente chez tous les droguistes.

Montréal, 29 sept. 1859. a-106

BAZINET

CHAPETIER MANICOMNIER

ENGROS ET DETAIL COIN DES RUES NOTRE DAME ET ST-VINCENT, VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE, MONTREAL.

TOUS LES PELLETIERES MANUFACTURÉES, TRIÉES ET SECHÉES.

LES SOUS-SIGNÉS AYANT ÉTÉ NOMMÉS Agent pour le Canada, de plusieurs des meilleurs Fabricants étrangers de Mittaines et de Gants, les Commerçants qui désirent en acheter, sont priés de venir examiner son assortiment avant de faire leurs achats ailleurs.

J. W. CARLE, CIGARERES SUPERIEURS DE LA HAVANE à des prix très-modiques.

A VENDRE DES VEAUX FRANÇAIS à bon marché.

A VENDRE UN ASSORTIMENT DE TABAC en feuilles de toutes qualités.

J. W. CARLE, No. 255 et 257 Rue St-Paul.

CHEMINS DE FER.

CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC.
ARRANGEMENTS D'HIVER.
LE 1er APRÈS LUNDI, LE 19 COURANT, les Bureaux des passagers et du fret de Division Est, seront transférés de Longueuil à la Pointe St-Charles, et les convois quitteront cette station comme suit :

CONVOIS DE L'EST : Pour Québec et Stations intermédiaires, à 10.30 A. M. Pour Portland et Boston, arrivant le soir à Island Pond, à 3.45 P. M.

CONVOIS DE L'OUEST : Le Convoi de la Malle, pour Toronto et les principales Stations, à 7.40 A. M. Train mélé, pour Kingston et les Stations intermédiaires, à 8.00 A. M. Express du soir, pour Toronto, London, Sarnia, Cincinnati, Chicago et Milwaukee, à 7.00 P. M.

Le Convoi est muni de Chars à couches, et forme un embranchement à la jonction de Détré avec les Trains Express du Michigan Central, Michigan Southern, et Chemins de Fer du Détré et Milwaukee, à 6.30 P. M.

Les Convois arriveront à la Pointe St-Charles comme suit :

De Toronto et de toutes les embranchements de l'Ouest, à 10.00 A. M. De Kingston et Stations intermédiaires, à 12.15 A. M. De Toronto et Stations intermédiaires, à 12.15 A. M. De Island Pond, avec les passagers de Boston et Portland, à 12.00 A. M. De Québec et Stations intermédiaires, à 6.30 P. M.

W. SHANLY, Directeur Général, d-137

CHEMIN DE FER DE MONTREAL ET C.

CHANGEMENT DES HEURES DE DÉPART.

LE 1er APRÈS LUNDI, 11 MAI, LE VALEUR IRON DUKE, quittera St-Lambert, et arrivera à temps pour les Chars en destination à Rouée Point, ce qui aura connection avec les trains des chemins de fer Vermont Central, Rutland et Burlington, et les Bateaux à vapeur du Lac Champlain, pour Boston, New-York, etc., à 7.00 heures, m. et à 15 heures p. m.

Les voyageurs par le Convoi de 7.00 a. m. arrivent à Boston le même soir. Ceux par le Convoi de 3.15 p. m. arrivent à Boston et New-York à bonne heure le lendemain.

Division Lachine.

LES TRAINS PARTIRONT :

MONTREAL A LACHINE A 7.00 a. m. Lady Simpson.

8.45 a. m. 1.30 p. m. 2.45 p. m. 5.00 p. m. 6.30 p. m.

12 mai.

ADRESSES

M. CONTENT, NOTAIRE, No. 29, RUE ST-VINCENT, No. 29, MONTREAL.

14 avril. am-39

DENIS ET DESNOYERS.

AVOCATS, Bâtisse Séraphin, rue St-Vincent, MONTREAL.

13 mars 1860.

LE DR. LAROCQUE,

No. 14, PETITE RUE ST-JACQUES, No. 14.

Vis-à-vis chez le Dr. Trudel.

30 déc.

M. E. CHARPENTIER,

AVOCAT, No. 16, RUE ST-GABRIEL, No. 16, Vis-à-vis l'Hôtel du Canada, MONTREAL.

1er déc. 1859. aa-132

T. C. LAROSE,

AVOCAT, Tienda son Bureau au

No. 19, Rue St-Vincent, No. 19, MONTREAL.

29 nov.

PAUL DENIS,

AVOCAT, Tient son Bureau dans la Bâtisse de M. SERAFINO GRADLI, Rue St-Vincent, MONTREAL.

9 août.

CHARLES C. SPENARD,

NOTAIRE, ETUDE, No. 81, PETITE RUE ST-JACQUES, Montréal, 26 mai 1859.

55

DR. J. W. WILSCAM,

81, RUE SAINT-JOSEPH, 81, Vis-à-vis la Brasserie de DOW, Visible avant 9h. A.M., de midi à 2h. et après 5h. P.M.

23 juin. aa-61

E. P. FRECHETTE,

NOTAIRE, TIEN ACTUELLEMENT SON BUREAU No. 1, Petite Rue St-Antoine, et au 1er Mai prochain le transportera au No. 27, Petite Rue St-Jacques.

22 fév.

T. PARISEAU,

MEUBLIER EBÉNISTE, DONNE AVIS QU'IL A TRANSFÉRÉ son Etablissement du No. 12, rue Bonaventure, au No. 72, Grande rue St-Jacques, près l'Hôtel Ottawa, où il continuera de faire pour le passé et à venir un des meilleurs et des plus complets assortiments de Meubles et à exécuter toute commande qu'on voudra bien lui confier, et ce à des prix modiques.

12 mai.

ON PEUT SE PROCURER DES CHAM-

bres avec ou sans la pension, chez Mme JOLY, au No. 133, rue Craig, vis-à-vis l'Eglise Cathédrale, un des plus beaux sites de la ville. S'adresser sur les lieux.

18 sept.

J. H. MAITLAND,

Secrétaire Résident.

ALEX. MOUSSEAU, No. 35, Rue St-François-Xavier

17 nov.

COURTIER.

De cette ville, est autorisé à prendre des risques de la part de cette Compagnie.

17 nov.

aa-64

ASSURANCES

COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE
DE LIVERPOOL ET LONDRES.
Capital—£2,000,000 et un Grand Fonds de Réserve.
LE SOUS-SIGNÉ A L'HONNEUR D'INFORMER le public que M. J. L. BRULLY, de cette ville, est d'abord autorisé à prendre des risques pour cette Compagnie.

HAVILLAND L. ROUTH, Agent, 117

DÉPARTEMENT DU FEU.

CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâtisses et toutes sortes de Propriétés contre les pertes ou dommages par le feu, à des conditions des plus libérales.

Toutes pertes justes promptement réglées, sans déduction ou escompte, et sans réclamer en Angleterre.

Le Grand Capital et la conduite judicieuse de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés.

Il n'est rien chargé pour Polices ou Transferts.

DÉPARTEMENT DE LA VIE.

Les avantages suivants, entre un grand nombre d'autres, sont offerts par cette compagnie aux personnes qui se proposent d'assurer leur vie :

Parfaite sûreté pour l'accomplissement des engagements envers les porteurs de Polices.

Une grande réputation de prudence et de jugement, et la plus libérale considération de toute question liée aux intérêts des assurés.

Trente jours de grâce accordés pour le paiement des primes de renouvellement, et pas